

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 décembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE TRANSFERT DU CONTRÔLE DES IMPORTATIONS DE POULET À L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DU POULET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que nos éleveurs de poulet sont aux prises avec de graves problèmes en raison des quotas d'importation élevés que le ministère de l'Industrie et du Commerce a consentis et étant donné que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a dit, dans une déclaration qu'il a faite à la Chambre le 13 avril 1976, que le gouvernement devrait transférer le contrôle de tous les quotas d'importation de produits laitiers du ministère de l'Industrie et du Commerce à la Commission canadienne du lait, je propose, avec l'appui du député de Laprairie (M. Deniger):

Que le ministre de l'Agriculture s'en tienne aux principes qu'il préconisait en 1976 et demande à son gouvernement de transférer le contrôle des quotas d'importation de poulet du ministère de l'Industrie et du Commerce à l'Office canadien de commercialisation du poulet.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA ET DE SON ADJOINT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement a annoncé ce matin qu'il maintenait le gouverneur de la Banque du Canada dans ses fonctions actuelles avant que le comité des finances n'ait eu l'occasion de faire savoir ce qu'il pense de la politique de restriction du crédit et des taux d'intérêt élevés, je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre blâme le gouvernement de maintenir le gouverneur Bouey et son adjoint dans leurs fonctions sans avoir au préalable consulté le comité permanent des finances.

M. l'Orateur: Pour pouvoir mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'AIDE APPORTÉE PAR UN RÉALISATEUR DE RADIO-CANADA À UN REPRÉSENTANT DU KBG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente par suite d'une déclaration qu'a faite le premier ministre (M. Clark) à sa conférence de presse ce matin car Radio-Canada s'inquiète du fait qu'un individu serait censé avoir aidé un représentant du KBG au Canada. Je dois ajouter que le procureur général de l'Ontario a déjà signalé à l'Assemblée législative de l'Ontario que cet homme était Mark Starowicz, réalisateur de Radio-Canada. Je propose donc, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Étant donné que le réalisateur de Radio-Canada, Mark Starowicz, a aidé l'agent du KBG Konstantine Geyvandov à recueillir des renseignements sur certaines personnes prétendument six fois et a également promis de défendre l'intérêt de l'Union soviétique, que la société Radio-Canada soit tenue d'expliquer publiquement pourquoi Mark Starowicz continue à travailler comme réalisateur de l'émission «Sunday Morning» qui influe sur l'opinion publique et finalement pourquoi en ce moment il est censé diriger toute la programmation des nouvelles nationales et des affaires publiques à Radio-Canada.

M. l'Orateur: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE L'AUGMENTATION DU SUPPLÉMENT DE PENSION DES RETRAITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Vu les nouvelles données publiées hier par Statistique Canada sur le vieillissement de la population canadienne, qui établit que le nombre de personnes de 65 ans ou plus triplera dans les cinq prochaines décennies et que le nombre de femmes seules et sans moyen quadruplera, je propose, appuyée par l'honorable député de Sainte-Marie (M. Malépart):